

Agriculteurs et négociants solidaires

Jeudi 16 décembre 2021

CONTRE une contractualisation obligatoire

Amis agriculteurs et négociants ainsi que toutes les professions agricoles, notre liberté de commerce est aujourd'hui remise en cause par la loi Egalim 2.

Certains de nos élus ont mis en place la contractualisation OBLIGATOIRE de notre production. A partir du 1^{er} janvier 2022, nous serons obligés de contractualiser sur les trois années à venir tous les bovins de plus de 12 mois de race à viande, ainsi que tous les animaux sous signes officiels de qualité. D'ici 2023, nous serons dans l'obligation de contractualiser sur toutes nos productions.

Nous, agriculteurs et négociants, souhaitons continuer d'exercer nos métiers avec liberté. Nous ne voulons pas que nos relations commerciales soient contraintes par des contrats écrits obligatoires et pluriannuels. La contractualisation doit demeurer un acte volontaire. Notre filière est d'une telle complexité que nous ne pouvons pas nous engager sur la contractualisation.

Quelle que soit la forme que peut prendre la mise en marché des animaux, agriculteurs et négociants doivent rester libres de leurs choix et de leur liberté de commercer ; exprimons-nous contre la mise en œuvre de cette loi.

Gardons nos valeurs aujourd'hui, et plus que jamais.

LIBERTÉ-COMMERCER-VALORISER

Nous vous donnons rendez-vous pour exprimer notre mécontentement :

Jeudi 23 décembre 2021 à 10h

Place de Jaude

63000 Clermont-Ferrand

Venez nombreux pour apporter votre soutien CONTRE la contractualisation OBLIGATOIRE !!! Notre objectif, garder notre liberté !

Une pétition est également mise en ligne, n'hésitez pas à la signer pour soutenir le mouvement : <https://www.mesopinions.com/petition/politique/egalim-2-atteinte-liberte/164717>

Amicalement

Agriculteurs et négociants solidaires

CONTACTS ÉLEVEURS		CONTACTS NÉGOCIANTS	
Patrice ALBESPY	+33 6 70 74 03 98	Pierre-Antoine FABRE	+33 6 64 88 67 39
Raymond GUYMONTEIL	+33 6 71 96 12 11	Jean-Paul BOYER	+33 6 80 05 36 05